

**Document généré le mardi 18 janvier 2022 à 12:14**

**Avis d'attribution n°1**

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	18/01/22		18/01/22		

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
BOAMP	Intégrale	18/01/22 à 12h11			1/3	
JOUE	Intégrale	18/01/22 à 12h11			1/3	

**Service : CPJ**

**Classification CPV :**

Principale : **64200000** - Services de télécommunications

**AVIS D'ATTRIBUTION**

**VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE**

M. Pierre GONZALVEZ - Monsieur le Maire  
 Hôtel de Ville  
 service de la commande publique  
 rue Carnot  
 BP 50038 - 84800 L'Isle sur la Sorgue  
 Tél : 04 90 38 79 72



**[W]**

**Objet du marché** Services de télécommunications

**Référence acheteur** AO21-08

**Nature du marché** Services

**Procédure** Procédure ouverte

**Code CPV principal** **64200000** - Services de télécommunications

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI

**Critères d'attribution** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

**Procédures de recours** Instance chargée des procédures de recours :

**Tribunal administratif de Nîmes**

16 avenue Feuchères

CS 88010

30941 Nîmes - Cedex 09

Tél : 0466273700 - Fax : 0466362786

[greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

L'introduction des recours se fait en application du décret 2009-1456 du 27 novembre 2009 relatif aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique et en

référence aux articles du code de justice administrative :  
Référé pré contractuel : à introduire dès la connaissance de l'attributaire du marché et avant la signature du marché  
Référé suspension : à introduire avant la signature du marché  
Référé contractuel : au plus tard le 31ème jour suivant la date de publication de l'avis d'attribution  
Recours de pleine juridiction (Arrêt Tarn et Garonne) : à introduire 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées (parution de l'avis d'attribution du marché)  
Recours en excès de pouvoir : à introduire 2 mois à compter de la date de notification de la décision ou de l'acte attaqué

## ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Valeur totale du marché (hors TVA)

Valeur : **200000 €**

Lot 1 : Téléphonie fixe (lignes analogiques, lignes fixes sur IP) - Accès Internet Date d'attribution : 11/01/22 à débit non garanti (ADSL/VDSL, FTTH)

Nombre d'offres reçues : 3

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 3

Marché n° : AO21-08-01 - **SFR** 16, rue du Général Alain de Boissieu 75015 Montant HT : **117 022,80 €**  
Paris

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : non.

Lot 2 : Téléphonie mobile Date d'attribution : 11/01/22

Nombre d'offres reçues : 2

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 2

Marché n° : AO21-08-02 - **SFR** 16, rue du Général Alain de Boissieu 75015 Montant HT : **34 166,40 €**  
Paris

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : oui.

Part de la sous-traitance, en valeur (H.T.) : 10 000,00 €.

Description succincte de la valeur/proportion du marché à sous-traiter : LIVRAISON DE TERMINAUX MOBILES

### CARTES SIM

ACCESSOIRES ET TOUTES PRESTATIONS TECHNICO- COMMERCIALES PERMETTANT LE BON FONCTIONNEMENT DE LA FLOTTE

Lot 3 : Téléphonie fixe (accès T0, T2, Trunk SIP) - Accès à Internet à débit Date d'attribution : 11/01/22 garanti

Nombre d'offres reçues : 4

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 4

Marché n° : AO21-08-03 - **SFR** 16, rue du Général Alain de Boissieu 75015 Montant HT : **47 992,80 €**  
Paris

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : non.

### Renseignements complémentaires

La présente consultation comprend deux variantes au titre des lots 2 et 3.

la présente consultation est conclu pour une période de 24 (vingt quatre) mois à compter de la date de notification au titulaire.

Chaque accord-cadre pourra être renouvelé 1 (une) fois par reconduction tacite pour une période de 24 (vingt quatre) mois.

Envoi le 18/01/22 à la publication

